

### COMMUNIQUE DE PRESSE 14/47

#### ■ INTRODUCTION D'UN NOUVEAU FICHIER « APPLICATION QUESTIONNAIRE TO SET UP AN UCITS » DESTINE A LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE D'AGREMENT POUR UN NOUVEL OPCVM

La CSSF informe que l'actuel formulaire « Application questionnaire for the set up of an undertaking for collective investment » sur son site internet est remplacé **pour les seuls OPCVM** à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2014** par un fichier-questionnaire nommé « [Application questionnaire to set up an UCITS](#) » (uniquement en anglais), à utiliser pour soumettre une demande d'agrément d'un nouvel OPCVM à la CSSF.

A l'instar du formulaire précédent, ce fichier-questionnaire est destiné à collecter toutes les informations nécessaires à la CSSF pour ouvrir et examiner le dossier d'agrément d'un nouvel OPCVM de droit luxembourgeois. Pour les demandes d'agrément des OPC autres qu'un OPCVM, les formulaires et les procédures restent inchangés.

Le nouveau fichier-questionnaire de demande d'agrément se présente sous format Excel, tous les thèmes à analyser durant l'instruction se déclinent sur différents onglets et chaque onglet propose une série de « footnotes » et de listes déroulantes pour guider le professionnel aux fins d'une saisie pertinente des informations requises. Il est recommandé aux professionnels de ne transmettre une demande que si l'ensemble des composantes disponibles est stable. La transmission d'une demande d'agrément fragmentée (incomplète) peut conduire à reporter le démarrage de l'examen ou retarder sa continuation et causer des délais inattendus dans le processus.

Par ailleurs, le dépôt par voie électronique (E-file ou e-mail à l'adresse [setup.uci@cssf.lu](mailto:setup.uci@cssf.lu)) reste inchangé, excepté pour les demandes envoyées par e-mail où une nomenclature spécifiée dans l'onglet « Documents » du fichier-questionnaire est à respecter pour désigner le courriel et les documents à joindre à la demande.

La nouvelle procédure est d'application immédiate, cependant les éventuelles demandes en cours de préparation avec l'ancien formulaire seront encore acceptées jusqu'au **30 septembre 2014**. Au-delà de cette date, l'usage du nouveau fichier-questionnaire est obligatoire pour des raisons de traitement informatique du fichier-questionnaire à la CSSF.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

